

N° 74

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 7 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que le nom de l'honorable sénateur Turgeon a été substitué à celui de l'honorable sénateur Reid sur la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité mixte des deux Chambres du Parlement sur les affaires indiennes.

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du Gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent le Traité d'État portant rétablissement d'une Autriche indépendante et démocratique, signé à Vienne le 15 mai 1955, et que cette Chambre approuve ledit Traité.—
Le premier ministre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER